

PROCES-VERBAL
Séance du 20 mai 2019 à 20 heures 00 minutes
Mairie de Waltenheim

Présents :

Mme ALBIENTZ Joëlle, M. BRUCKERT Daniel, Mme DRAPEAU Sylvie, Mme HERBY Chantal, M. HERZOG-HESS Thierry, Mme KUNTZ Valérie, Mme LE MAITRE Kathia, Mme MARTIN Barbara, Mme RIEGERT Christine, M. SCHERRER Serge, M. SCHOTT Jean Louis, M. SCHUFFENECKER Aloyse, M. VIDALE Laurent

Procuration(s) : M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice donne pouvoir à Mme RIEGERT Christine

Absent(s) :

Excusé(s) : M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. PICQUET Guy

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PILLAUD

Président de séance : M. SCHOTT Jean Louis

1 - Approbation du conseil municipal du 8 avril 2019

Le procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les conseillers municipaux pour lecture, est approuvé et signé séance tenante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Brigades vertes vacances funéraires

La surveillance de certaines opérations funéraires donne lieu à perception d'une vacation funéraire au profit des policiers municipaux ou gardes champêtres dont le montant est fixé par arrêté du Maire après avis du Conseil Municipal.

Vu le Code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 à L.2213-15, et R.2213-48.

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 modifiant certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la législation funéraire.

Considérant que l'exécution des mesures de police, notamment en matière d'hygiène et de salubrité publique et les opérations funéraires sont effectuées, dans les communes non dotées d'un régime de police d'État, par un agent de la police municipale ou un garde champêtre délégué par le Maire après avis du conseil municipal.

Considérant que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent seules droit à des vacations dont le montant est fixé par le maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20€ et 25€ ; ce montant pouvant être actualisé par arrêté du Ministre chargé des collectivités territoriales, en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Considérant que seules ouvrent droit à vacation les opérations de fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et les opérations de fermeture de cercueil lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant unitaire d'une vacation funéraire à 20€, afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

EST FAVORABLE à l'application de vacations lors des opérations funéraires au profit des gardes champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin.

FIXE cette vacation à 20€.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0)

3 - Collecte de textiles (partenariat avec Saint-Louis Agglomération)

Lors de sa séance du 20 décembre 2017, les membres de Saint-Louis Agglomération ont approuvé la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés au sein de Saint-Louis Agglomération pour la période 2018-2023. Plusieurs actions visant à prévenir la formation de déchets ont ainsi été dressées au sein d'un plan d'actions général.

Une convention entre dans le cadre de ce programme et correspond plus précisément à l'action relative au développement de la collecte des textiles, des linges et des chaussures (TLC).

Dans ce cadre, les membres de la Commission Environnement, lors de leur séance du 7 février 2018, ont proposé d'homogénéiser la collecte des TLC et d'offrir la possibilité pour les communes qui le souhaitent, de confier à SLA le soin d'être l'interlocuteur unique de la collecte des TLC sur leur territoire. Pour ce faire, une convention type à conclure avec les communes membres est proposée ci-joint.

Cette convention prévoit les dispositions suivantes :

Missions confiées par les communes à SLA :

L'optimisation de l'occupation du domaine public de la commune d'assise en faisant implanter des conteneurs textiles aux abords des conteneurs destinés à la collecte du verre et des emballages ;

La collecte, l'entretien des abords et le nettoyage des conteneurs TLC ;

Un réseau de conteneurs TLC optimisé sur l'ensemble du territoire.

Choix des prestataires de collecte par SLA :

Dimension sociale :

Une attention particulière sera portée aux prestataires proposant une politique d'emploi en faveur de l'insertion sociale et menant des actions de lutte contre la précarité.

Dimensions technique et environnementale :

Une attention particulière sera portée quant aux moyens que les prestataires dédieront à la collecte, au recyclage et au réemploi des TLC – notamment en termes d'organisation (fréquence, nombre et qualité des conteneurs) et d'intervention en cas de

dysfonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention ci-annexé.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Projet de fusion du syndicat intercommunal du SAURUNTZ en syndicat mixte

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières,

Vu les statuts du syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Hardt Sud,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Sauruntz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Muehlgraben,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27 ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières en date du 21 février 2019 approuvant le périmètre du futur syndicat par fusion des cinq structures précitées et le projet de nouveaux statuts,

Considérant l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, actée en janvier 2019,

Considérant le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat ;

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de périmètre de fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le Syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben au sein d'un nouveau syndicat mixte,

APPROUVE les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant,

RENONCE à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération du 4 juin 2018 point 4 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,

DESIGNE Mme RIEGERT Christine en tant que déléguée titulaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Sécurité école primaire

Madame BURGET, Inspectrice de l'Éducation Nationale est venue le jeudi 2 mai 2019 à l'école primaire de Waltenheim.

Elle a constaté que les élèves circulent librement dans les deux cours.

Malgré les deux espaces clôturés, les deux portillons restent ouverts. De ce fait, les élèves ont accès à l'extérieur de l'école et sont exposés à un incident pouvant survenir hors de l'établissement.

Madame BRIGAND a aussi été contactée par un conseiller de prévention à la DSDEN68 qui propose différentes solutions afin de garantir la sécurité des élèves:

- commander depuis l'école l'ouverture du portail extérieur,
- Déplacer le portail au niveau des boîtes aux lettres,
- Mettre en place un portillon entre les deux cours à l'intérieur de l'enceinte de l'école, autorisant un passage sécurisé des élèves entre les deux passages.

Afin de résoudre le problème Madame BURGET a demandé à Madame la Directrice de verrouiller les portillons durant les récréations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de convenir avec le service technique la solution la mieux adaptée afin de garantir la sécurité des élèves. Des devis seront établis en fonction du choix retenu.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Effectif 2019 - 2020 école

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale nous informe qu'au vu des effectifs prévisionnels, le maintien des deux classes de maternelle pourrait être questionné.

7 - Déroulement des élections européennes le 26 mai 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le tableau des présences pour éventuellement faire les dernières modifications.

Monsieur le Maire rappelle aussi aux membres du conseil municipal le déroulement des élections.

Seront scrutateurs : Mesdames Chantal HERBY, Valérie KUNTZ, Sylvie DRAPEAU, Katia LE MAITRE

Une personne ouvrira le bulletin,

Une personne vérifiera la validité des bulletins et les lira,

Deux personnes seront chargées du pointage sur les fiches.

8 - Journal communal "la plume"

En raison des prochaines élections municipales, Monsieur le Maire propose que la plume 2019 soit distribuée courant du mois d'août.

La commission se réunira le mercredi 29 mai 2019 afin d'entamer sa rédaction.

9 - Vœux du maire janvier 2020

La campagne électorale débutera le 1er septembre 2019.

Afin de rester en conformité avec les articles du code électoral en terme de communication et d'organisation d'évènements divers, Monsieur le Maire propose de supprimer la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire de janvier 2020.

10 - Sortie Waltenheim-sur-Zorn

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la sortie à Waltenheim-sur-Zorn aura lieu le dimanche 30 juin 2019.

11 - Organisation du 14 juillet 2019

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la nuit tricolore aura lieu le vendredi 12 juillet 2019.

La commission fête et cérémonie se réunira le 17 juin 2019 à 19h afin d'organiser la manifestation.

12 - Organisation du repas des aînés

Afin d'organiser la manifestation, la commission fête et cérémonie se réunira le 17 juin 2019 à 19h.

13 - Tapis salle polyvalente

Monsieur Daniel BRUCKERT signale la dégradation du tapis d'entrée de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que Monsieur Daniel WURTZEL fasse les démarches nécessaires à son remplacement.

Fait à WALTENHEIM
Le Maire,